



Monsieur Pierre Ricordeau  
Directeur ACOSS  
36, Rue de Valmy  
93108 Montreuil Cedex

Paris, le 12 octobre 2011.

**F**EDERATION  
DE LA  
**P**ROTECTION **S**OCIALE  
ET DE L'**E**MPLROI

Monsieur le Directeur,

Vous nous proposez de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Instance Nationale de Concertation en date du jeudi 20 octobre 2011 deux thèmes très importants :

- point de situation sur le projet de régionalisation des Urssaf ;
- suivi de la production de la branche et mise en œuvre du plan d'action concernant l'interlocuteur Social Unique.

**A.F.P.A.**

En préambule aux thèmes qui seront abordés lors de cette instance, nous tenons à vous sensibiliser sur le risque d'aborder de façon trop superficielle et trop rapide ces deux thèmes, qui sont techniquement et politiquement très sensibles.

**PÔLE EMPLOI**

Sur le premier point nous tenons à vous rappeler les positions très fermes de la fédération CFTC à savoir :

**MISSIONS  
LOCALES**

- ne pas se contenter d'une simple application à minima du droit du travail voir, mettre en sus quelques petits « gadgets » plus symboliques, qu'efficaces ;
- ouvrir un véritable dialogue avec les Instances nationales ainsi que locales ;
- permettre aux salariés du réseau recouvrement de continuer à bénéficier des mêmes avantages qu'actuellement aux travers d'une véritable proximité des services et de leurs représentants locaux.

**MUTUALITE**

**PREVOYANCE**

**RETRAITE**

**SECURITE  
SOCIALE**

Pour la CFTC, deux constats s'imposent :

- les salariés ne devront, en aucun cas, être les perdants de restructurations qu'on leur impose de l'extérieur.
- les décisions qui seront prises ne doivent pas l'être dans la précipitation et le forcing. Une seule réunion sur ce thème nous semble nettement insuffisante.

Nous vous proposons donc, si l'on souhaite respecter le principe même de l'INC qui comporte le mot « concertation » et lui redonner un véritable sens, de mettre en place une commission ad hoc nationale composée de l'ensemble des partenaires sociaux sur les volets organisationnels, ressources humaines et relations sociales. Cette commission pourrait analyser les différents schémas d'organisations possibles.

A ce titre nous vous rappelons notre demande de négociation d'un accord cadre spécifique régionalisation qui permettrait d'éviter les risques de dérapages et qui se pérenniserait au-delà des fusions.

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, la CFTC souhaiterait avoir des réponses aux questions suivantes :

- Etat du stock 2011 notamment sur l'ISU
- Nombre de CDD année 2011 (suite à la mise en place de mesures exceptionnelles dues à TREC et renfort ISU ).
- Etat des lieux concernant les plates-formes GTRS
- Effectif global 2010/2011
- Taux budgétaire réalisé sur 2011

Comme nous vous l'avons déjà indiqué précédemment, la CFTC souhaite défendre un véritable dialogue social de qualité, surtout en cette période d'incertitude.

La restitution des travaux nationaux sur les conditions de travail démontrent l'inquiétude des salariés sur leur avenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fédération PSE CFTC

Jean Marc COLLET  
Vice Président

Copie : Monsieur Renard - Directeur de l'UCANSS.